

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 3 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27 septembre 2011

2011 DAC 548 Subvention à l'association Compagnie Rasposo (71390 Moroges).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011 par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Compagnie Rasposo, 36 rue des Orfèvres, Cercot, 71390 Moroges, pour la diffusion du spectacle sous chapiteau Le Chant du Dindon au Parc de Bercy (12e) du 14 septembre au 7 octobre 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 20.000 euros est attribuée à l'association Compagnie Rasposo, 36 rue des Orfèvres, Cercot, 71390 Moroges, pour la diffusion du spectacle sous chapiteau Le Chant du Dindon au Parc de Bercy (12e) du 14 septembre au 7 octobre 2011. 50361 2011_ 05132.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 20.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 : provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.